

Luy & La Plume

Le supplément municipal de Sort en Chalosse - N° 10 - Juillet 2017

Travaux

Sort en Chalosse
www.sort-en-chalosse.fr

Un projet qui prend forme...

Dès le début du mandat, la commission "projet d'envergure" a travaillé sur le programme de rénovation de la salle du moulin et de la cuisine de la salle polyvalente. En 2015, les premières ébauches ont été réalisées avec l'appui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) qui nous a également conseillés dans la rédaction du premier marché de maîtrise d'œuvre. Ainsi depuis fin 2015, ce projet prend forme avec le concours d'un architecte (M. Thievenaz), d'un bureau d'études (Larbre ingénierie) et d'un économiste (M. Robert). Déposé en début d'année, le permis de construire a été accepté ce printemps et nous permet dorénavant d'avancer sur le cahier des charges en vue du marché public d'appel d'offre. Dans ce programme figurent également des travaux d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'assainissement.

Voici un aperçu des transformations qui commenceront fin 2017- début 2018 :

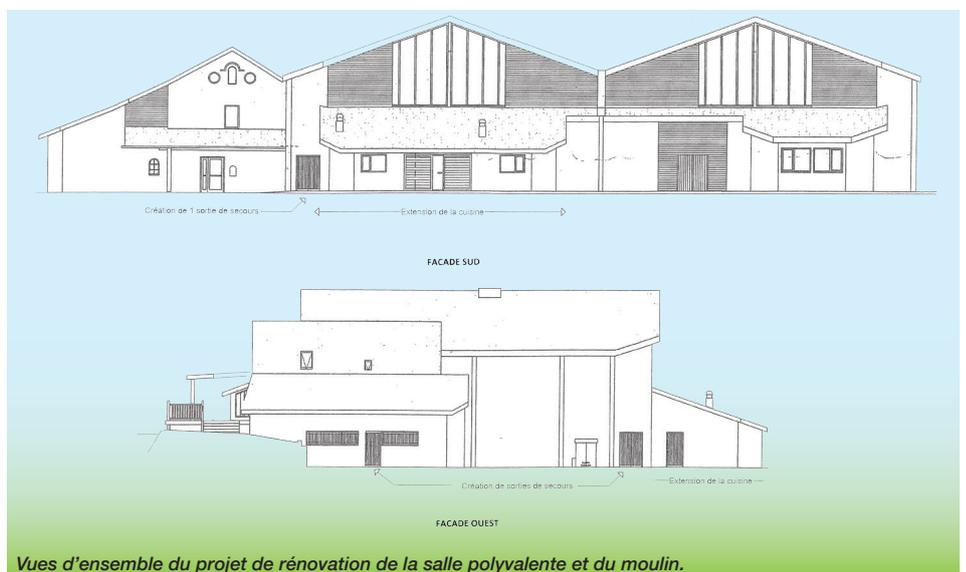
- Agrandissement de la cuisine actuelle de la salle polyvalente avec un équipement mieux adapté et plus

performant que l'existant

- Isolation phonique et acoustique de la salle du moulin, ajout d'un WC PMR
- Mise aux normes PMR
 - Des toilettes extérieures
 - Des accès à la salle polyvalente
 - Des vestiaires sportifs
- Création de deux places dans les gradins pour fauteuils PMR

- Installation d'une micro-station d'épuration

Durant les travaux, des perturbations dans le fonctionnement et l'utilisation de ces deux bâtiments seront inévitables. Toutefois, ces améliorations vous apporteront plus de confort et plus de facilité d'utilisation de ces espaces, tant sur le plan associatif qu'individuel.



L'agenda sortois 2017

29 juillet : **Concours de pétanque**
(Colverts de Sort)

Du 4 au 7 août : **Fêtes patronales**
(Comité des fêtes et associations)

3 septembre : **Vide-grenier** (Aînés) et
Ball-trap (ACCA)

23 septembre : **Concert Foolish
king** (Cercle sortois)

30 septembre : **Défi sport**
(commission vie associative et
associations)

8 octobre : **Concours de pétanque**
(colverts de Sort)

25 novembre : **Concert Perrine
Fifadji** (Cercle sortois)

16 décembre : **Les cinq ans du
Cercle** (Cercle sortois)

21 décembre : **Spectacle de Noël**
(Association Parents d'Élèves)

Retrouvez ces infos sur notre site
<http://www.sort-en-chalosse.fr>
Rubrique "Agenda et Actualités"



Le compte administratif 2016

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin au plus tard. Le 3 avril 2017, par un vote à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2016 qui se décline comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 050 193 €

- Impôts et taxes : 30 %
- Dotations, subventions, participations : 29,5 %

Dépenses : 614 341 €

- Charges de personnel 41 %
- Charges à caractère général 34 %

Excédent : 435 852 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 230 109 €

Dépenses : 167 180 €

- Emprunts 37 %
- Église, cimetière 14 %
- Chemins ruraux 17 %

Excédent : 62 929 €



LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2017

Par rapport au remboursement des emprunts : l'annuité totale s'élève à 70 683 € (52 687 € en investissement et 23 107 € en fonctionnement) le tout divisé par 948 (population Sortoise), ce qui nous amène à une annuité de 74 € par habitant. Par rapport au capital restant à rembourser : 523 019 € soit 551 € par habitant.

Le budget primitif 2017

Après préparation par la commission des finances, son vote a dû être acté avant le 15 avril. Le 3 avril 2017, le budget primitif a ainsi été voté à l'unanimité par le conseil municipal. Il s'équilibre à :

- 1 067 261 € en fonctionnement
- et 571 300 € en investissement
- pour un total de 1 638 561 €.

Un emprunt de 350 000 € a été souscrit pour financer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et de rénovation de la salle polyvalente et du moulin.

Les taux d'imposition des trois taxes communales restent inchangés par rapport à 2016.

Divers

BOIS DE CHAUFFAGE

Il reste 100 stères pour les particuliers à vendre prêt à être livré.

- 30 € retirés en bord de route
- 35 € livrés

Il y aura sur la parcelle 11 des houpriers à façonner sur place par des particuliers, se renseigner au secrétariat de mairie pour les conditions d'attributions des lots et du prix.

BÂTIMENTS

L'entreprise Saint Martin a été retenue pour repeindre tous les avant-toits de la salle des associations.

VOIRIE

Poursuivant notre programme de réfection des chemins ruraux, un goudronnage bi-couche du chemin de Lesté sur une longueur de 200 m a été réalisé au mois de mai par l'entreprise Lafont. Le coût s'élève à 5 346 € TTC.

ENTRÉE PROPRIÉTÉS PRIVÉES

La pose de buses en entrée de propriété privée doit obligatoirement faire l'objet d'une demande en mairie par le propriétaire. Cet ouvrage doit permettre la libre circulation des eaux dans le fossé communal. Le propriétaire privé est responsable de tous les incidents ou accidents survenus du fait du manque d'entretien ou de la mauvaise réalisation des travaux effectués.

2017, l'année commence avec la présentation des vœux.

C'est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de parler des projets pour notre commune.

Une belle centaine de Sortoises et Sortois étaient présents à cette cérémonie pour écouter Monsieur le maire, entouré des conseillers municipaux, le samedi 21 janvier à 18 heures dans la salle polyvalente.

Yves Bats, vice-président de la Communauté des Communes Terres de Chalosse et maire de Hinx, ainsi qu'Alain Lannebère, maire de Clermont étaient présents.

Jean-Pierre Lahourcade a commencé son discours en évoquant la crise aviaire, une catastrophe pour toute la filière avicole. Il a présenté ensuite la loi NOTRE et ses conséquences sur notre territoire avec la naissance de la Communauté de Communes Terres de Chalosse le 1^{er} janvier 2017, regroupement des anciennes communautés de communes de Montfort et Mugron, puis la loi



ALUR qui redéfinit les règles en matière d'urbanisme.

Il a enfin exposé le projet de rénovation du complexe salle polyvalente-

moulin et la mise en accessibilité des bâtiments communaux, travaux nécessitant un investissement financier conséquent.



Retraite

À propos des écoles, Jean-Pierre Lahourcade a annoncé le départ à la retraite d'Yveline Camiade et de Geneviève Aguerre dès cet été, après plus de trente ans d'ancienneté au service de notre commune.

Puis il conclut en remerciant les membres des associations sortoises, les agents communaux et les conseillers municipaux pour leur implication et leur investissement dans leurs rôles respectifs.

À l'issue du discours, la cérémonie s'est prolongée par un apéritif et quelques toasts appréciés de tous.

QUELQUES COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

Loi NOTRE : elle définit

- Le seuil de population des communautés de communes à 15 000 habitants
- Des compétences supplémentaires dont devront se doter les communautés de communes
 - Dès 2017 : développement économique et promotion du tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers
 - Dès 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 - Dès 2020 : eau, assainissement collectif et non collectif

Le PLUI : Les documents d'urbanisme communaux seront remplacés par le plan local d'urbanisme intercommunal

- Le zonage et le règlement du PLUI seront étudiés entre octobre 2017 et juillet 2018
- Le document final sera arrêté fin 2019

Accessibilité

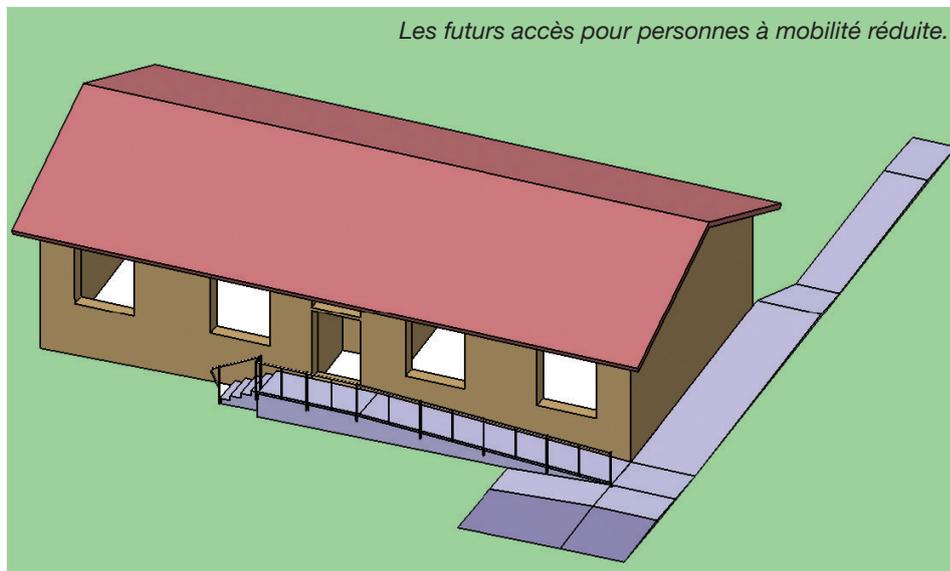
Conséquence de la loi de 2005 sur le handicap, les propriétaires d'établissements et installations recevant du public non conformes aux règles d'accessibilité sont tenus d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui planifie les travaux nécessaires dans un délai limité. Notre commune s'est donc inscrite dans ce processus en déposant un calendrier de travaux échelonné jusqu'en 2021 afin que nos salles communales, notre mairie, notre église, notre cimetière, nos écoles répondent aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) en vigueur.

Priorité au scolaire et aux associations

Cette année, ce sont les écoles et la salle des associations qui sont programmées: remplacement des menuiseries afin que les ouvertures puissent laisser passer un fauteuil roulant, nez de marches adaptés et avertisseurs podotactiles, création d'une rampe d'accès PMR

à l'école primaire, remplacement des deux toilettes existantes dans la salle des associations par un seul espace PMR, réfection du cheminement entre le portail de la salle des associations et la

cour des écoles, petits aménagements au niveau des toilettes du primaire. Ces travaux seront réalisés à partir de ce mois de juillet. Le coût prévisionnel est de 37 000 € TTC.



Défi sport

Fière du bon résultat de l'édition 2016 (235 personnes inscrites avec un indice de sportivité de 24,87 %) et de la cinquième place sur les huit communes de la Nouvelle Aquitaine de moins de 1000 habitants participantes, la commission vie associative a décidé de renouveler cette expérience les vendredi 29 et samedi 30 septembre. Pour rappel, le défi sport est une animation sportive ouverte à tous, simple et gratuite que toute commune peut mettre en place afin de permettre au plus grand nombre de concitoyens de pratiquer le jour J une activité physique ou sportive d'au moins 30 minutes.

Chaque participant peut alors apporter un point à sa commune. Ces communes seront ainsi classées en fonction de leur taille en calculant l'indice de sportivité c'est-à-dire le rapport entre le nombre de participants et le nombre d'habitants. Le défi sport, initié par la Région, est bien plus que du sport car il véhicule des valeurs qui dépassent la simple pratique telle que convivialité, intergénération, découverte et

initiation en associant le plus grand nombre possible d'acteurs (associations, établissements scolaires, ...).



Horaires d'ouverture de la mairie pour le public

Lundi : le matin de 9 h à 12 h

Mardi : le matin de 8 h 30 à 12 h

Jeudi : le matin de 8 h 30 à 12 h

Vendredi : l'après-midi de 14 h à 17 h

Samedi : le matin de 9 h à 12 h

